

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

Afin de recevoir les services fournis par Nuova Fima il est essentiel de respecter les conditions décrites ci-dessous:

TEST DE CONFORMITÉ DU MATÉRIEL

- a-** Le client doit vérifier le matériel après réception afin d'en vérifier la conformité à l'ordre du point de vue de la qualité et de la quantité.
- b-** Si le client constate des défauts il devra les communiquer à Nuova fima par lettre dans 8 (HUIT) jours à partir de la date de livraison en expliquant la nature du défaut constaté.
- c-** Si le matériel a déjà été installé et/ou utilisé le client n'a droit à aucune réclamation même avant le terme indiqué ci-dessus.
- d-** Si la destination du matériel est différente de celle du client et par conséquent ce dernier n'a pas eu la possibilité d'en vérifier la conformité, le matériel peut être examiné après réception à destination.
- e-** Dans ce cas le terme pour communiquer une réclamation à Nuova FIma sera fixé à partir de cette dernière date.
- f-** Le client peut demander à Nuova Fima le remplacement du produit défectueux ou le remboursement du montant facturé.

DENONCE DES DEFAUTS

- a-** Le client doit dénoncer les défauts des produits et/ou des appareils fournis dans les plus brefs délais afin d'éviter qu'ils puissent causer des dégâts de n'importe quelle nature. En tout cas le client doit envoyer ses réclamations dans 8 (huit) jours à partir du moment où il relève des défauts en en décrivant la nature et en fournissant la date de la mise en oeuvre des produits ou de leur vente à tiers.
- b-** Dans un délais maximum de 5 jours (cinq) Nuova Fima discutera avec le client les termes et les modalités selon lesquelles les produits et/ou les appareils défectueux seront vérifiés.
- c-** Si le client a revendu les produits et/ou les appareils à tiers devra inclure à sa dénonce la dénonce de défauts du client final.
- d-** Le client qui ne respecte pas les termes établis au point "a", perd tout droit à toute assistance de la part de Nuova Fima.
- e-** Après réception de la dénonce de la part du client Nuova fima lui communiquera si les produits seront examinés là où ils se trouvent ou s'ils doivent être envoyés chez INuova Fima ou dans un autre site pour être vérifiés et éventuellement réparés.
- f-** Au cas où Nuova Fima constate des défauts dans les appareils fournis, la réparation ou le remplacement de ces derniers sera à la charge de Nuova Fima.
- g-** Au cas où le client ait envoyé une dénonce de défauts dont l'existence n'est pas constatée et aucun défauts de production du matériel ou des appareils ne soit relevé, le client sera chargé de toutes les frais supportées par Nuova Fima.
- h-** Le transport de et vers Nuova Fima comme conséquence d'une dénonce de défauts sera effectué au risque du client. Le client aura droit à un remboursement si Nuova Fima constate la présence réelle des défauts dénoncés.
- i-** Nuova Fima pourra être chargée des seules frais concernant le transport des produits et/ou appareils du lieu de livraison jusqu'à le siège de Nuova Fima.
- j-** Le client sera chargé des frais de douane éventuelles.

- k-** NUOVA FIMA è responsabile unicamente per i difetti dei prodotti e/o delle apparecchiature utilizzati e/o installati conformemente alle istruzioni e alle specifiche tecniche degli stessi.
- l-** NUOVA FIMA non è responsabile per difetti causati da cattiva manutenzione, montaggio non conforme alle specifiche tecniche o da riparazioni effettuate da terzi non espressamente dalla stessa autorizzati o nel caso in cui ai prodotti e/o alle apparecchiature siano state effettuate modifiche senza il consenso scritto di NUOVA FIMA.
- m-** In ogni caso NUOVA FIMA non risponde per usura e/o deterioramenti dei propri prodotti e/o apparecchiature conseguenti ad un utilizzo degli stessi non conforme alle indicazioni e caratteristiche del prodotto stesso.
- n-** La responsabilità di NUOVA FIMA è comunque limitata ai vizi che dovessero manifestarsi entro un anno dalla consegna.
- o-** E' esplicitamente esclusa ogni responsabilità di NUOVA FIMA per qualsiasi danno che possa derivare dall'eventuale vizio dei prodotti e/o apparecchiature, compresa la perdita di produzione, lucro cessante e/o qualsiasi altro danno indiretto.